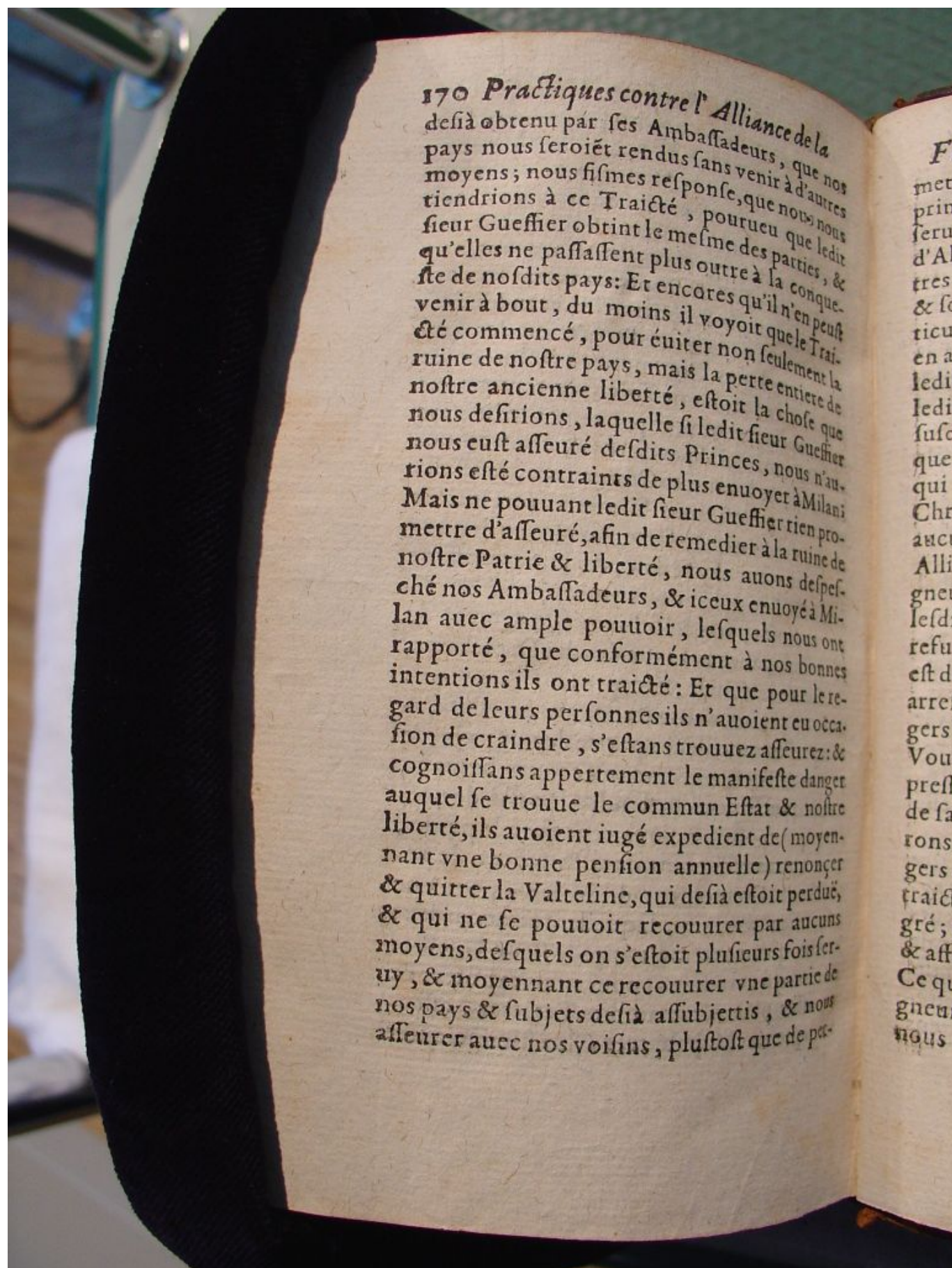
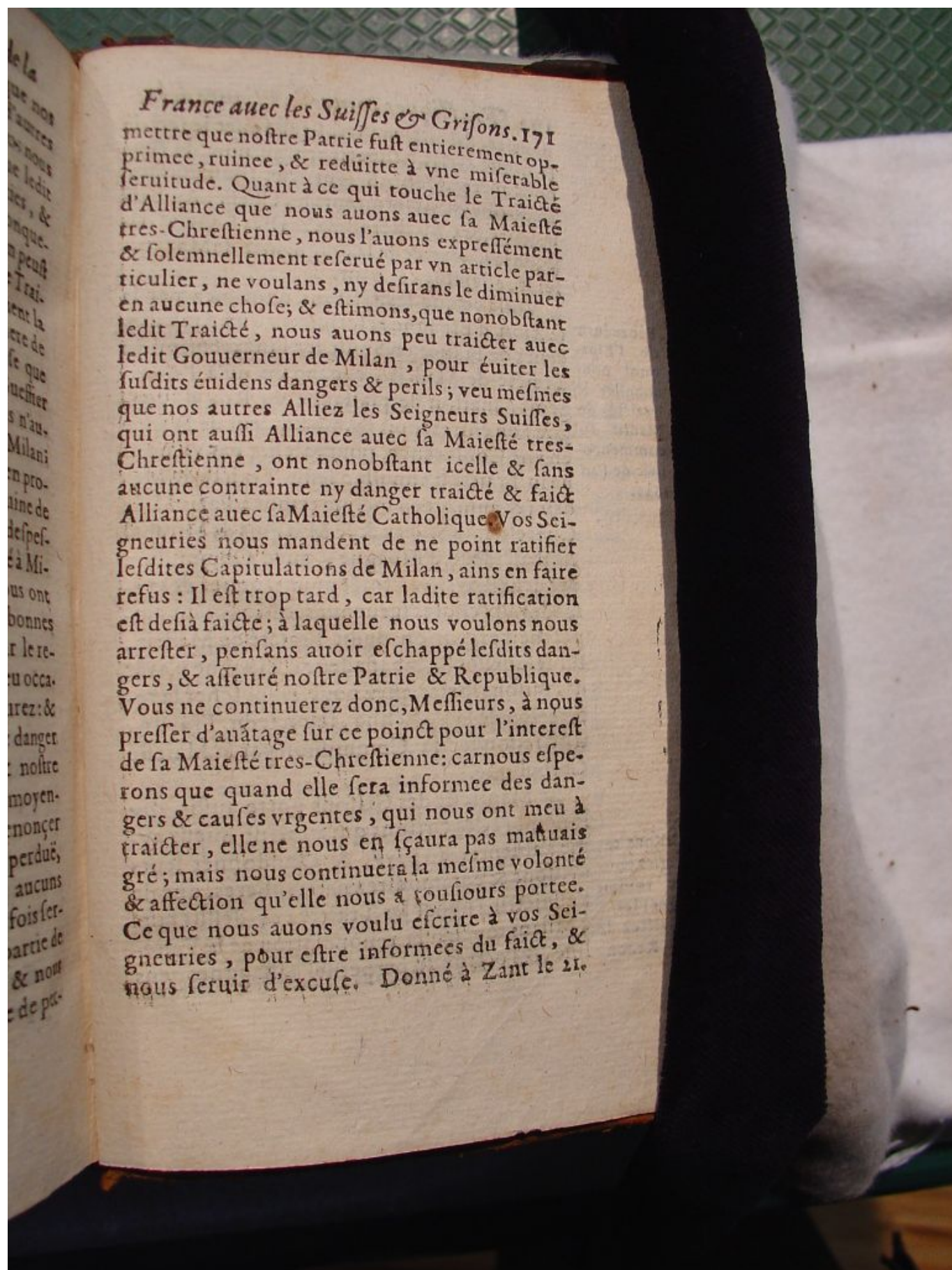
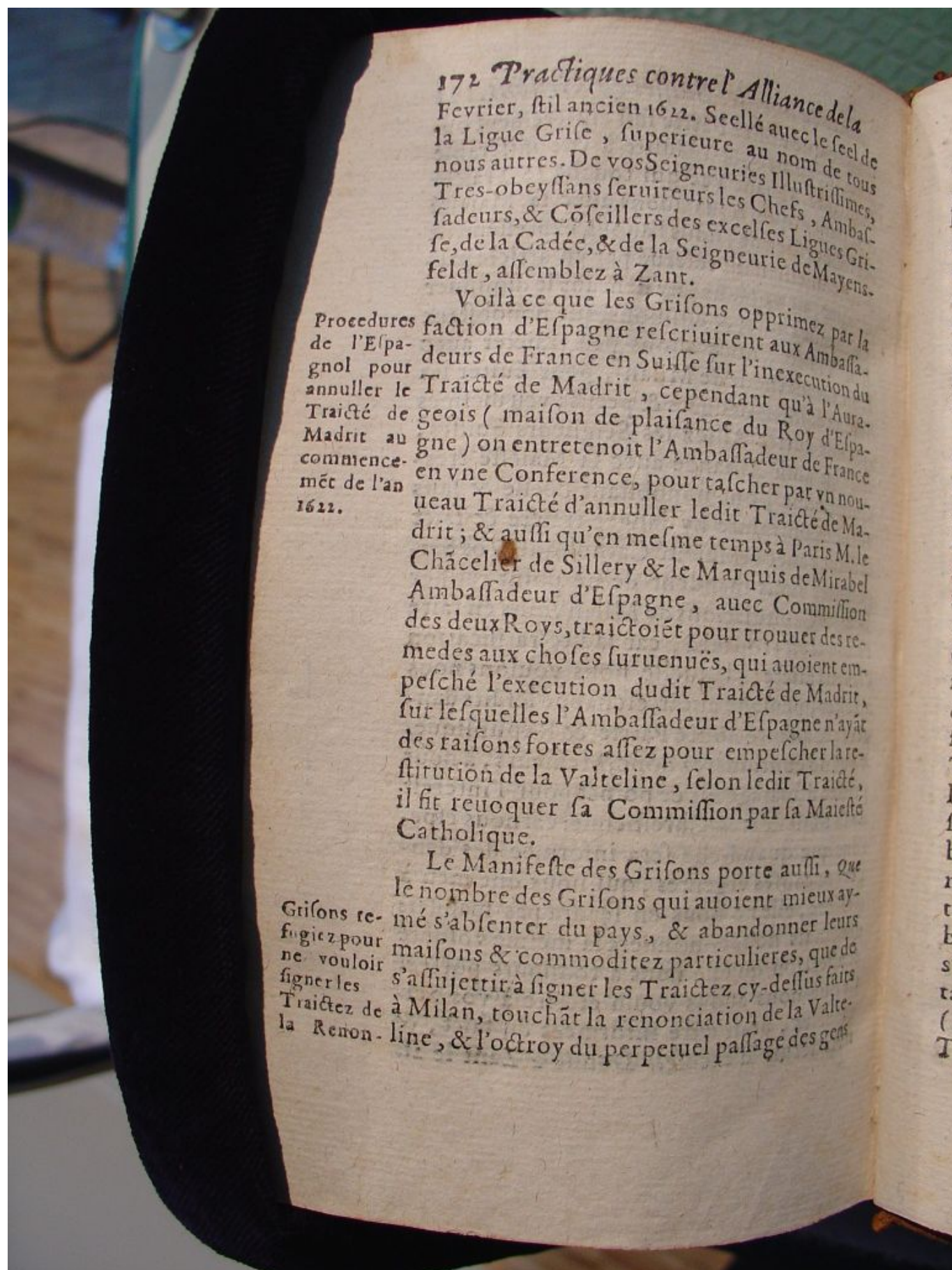


Memoires_170.jpg





Memoires_172.jpg

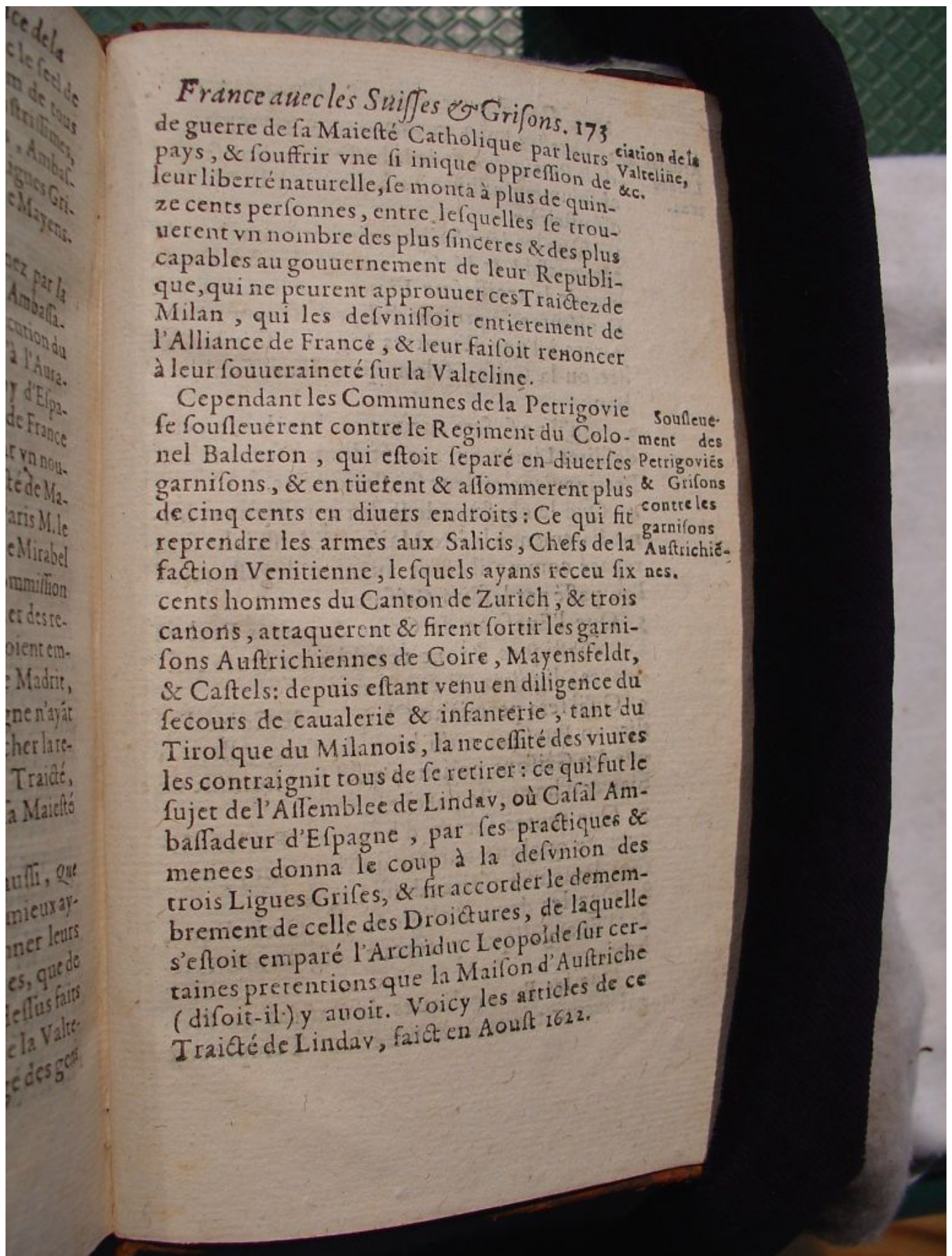


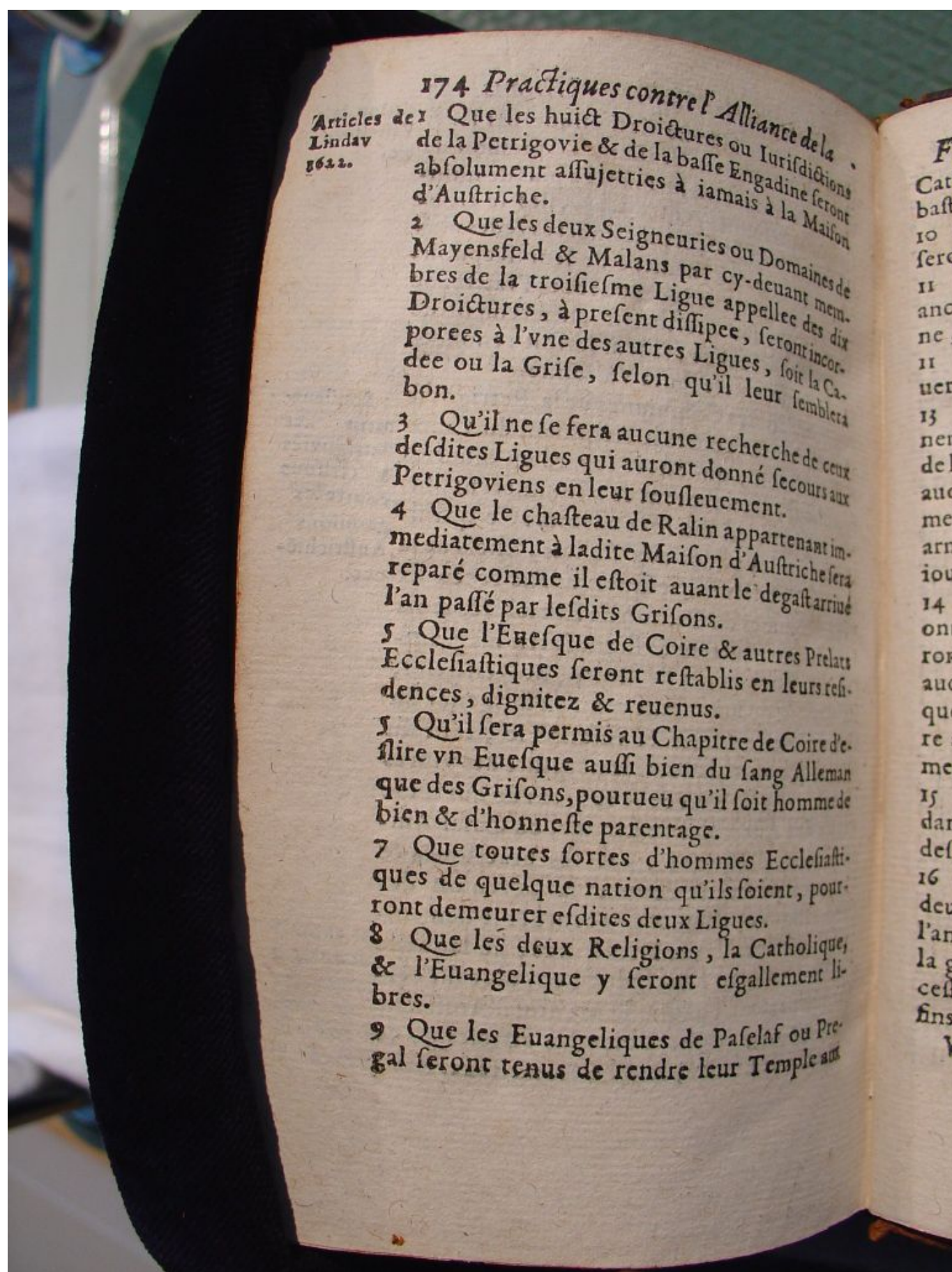
172 *Practiques contre l'Alliance de la*
Fevrier, stil ancien 1622. Seellé avec le seel de
la Ligue Grise, superieure au nom de tous
nous autres. De vos Seigneuries Illustrissimes,
Tres-obeyssans seruiteurs les Chefs, Ambas-
sadeurs, & Cōseillers des excelses Ligues Gri-
se, de la Cadée, & de la Seigneurie de Mayens-
feldt, assemblez à Zant.

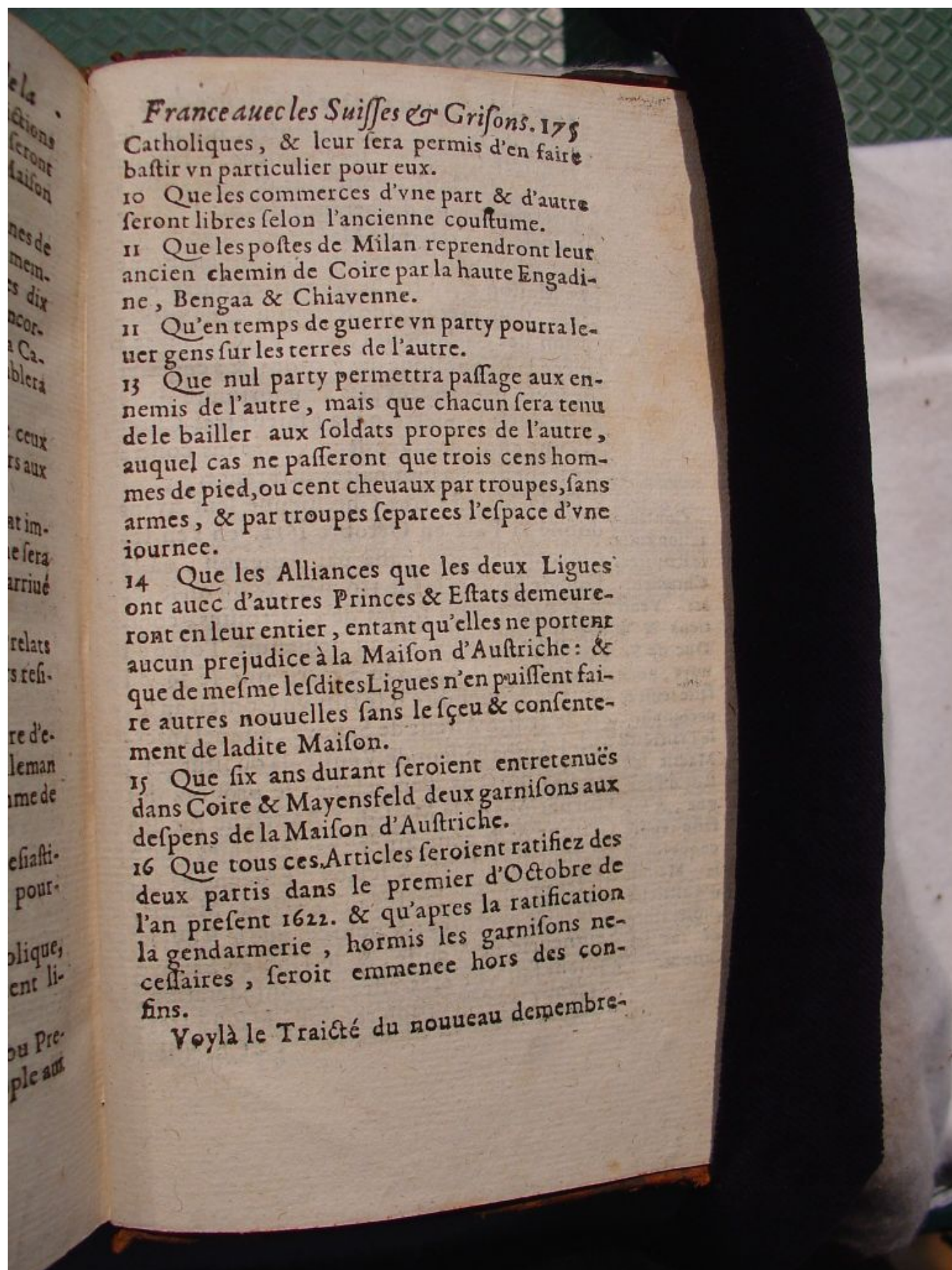
Voilà ce que les Grisons opprimez par la
faction d'Espagne rescriuient aux Ambassa-
deurs de France en Suisse sur l'inexecution du
Traicté de Madrit, cependant qu'à l'Aura-
geois (maison de plaisance du Roy d'Espa-
gne) on entretenoit l'Ambassadeur de France
en vne Conference, pour tascher par vn nou-
veau Traicté d'annuller ledit Traicté de Ma-
drit; & aussi qu'en mesme temps à Paris M. le
Châcelier de Sillery & le Marquis de Mirabel
Ambassadeur d'Espagne, avec Commission
des deux Roys, traictoiét pour trouuer des re-
medes aux choses suruenues, qui auoient em-
pesché l'exécution dudit Traicté de Madrit,
sur lesquelles l'Ambassadeur d'Espagne n'ayant
des raisons fortes assez pour empescher la re-
stitution de la Valterline, selon ledit Traicté,
il fit reuoquer sa Commission par sa Maiesté
Catholique.

Le Manifeste des Grisons porte aussi, que
le nombre des Grisons qui auoient mieux ay-
mé s'absenter du pays, & abandonner leurs
maisons & commoditez particulieres, que de
s'assujettir à signer les Traictés cy-dessus faits
à Milan, touchât la renonciation de la Valte-
line, & l'octroy du perpetuel passage des gens

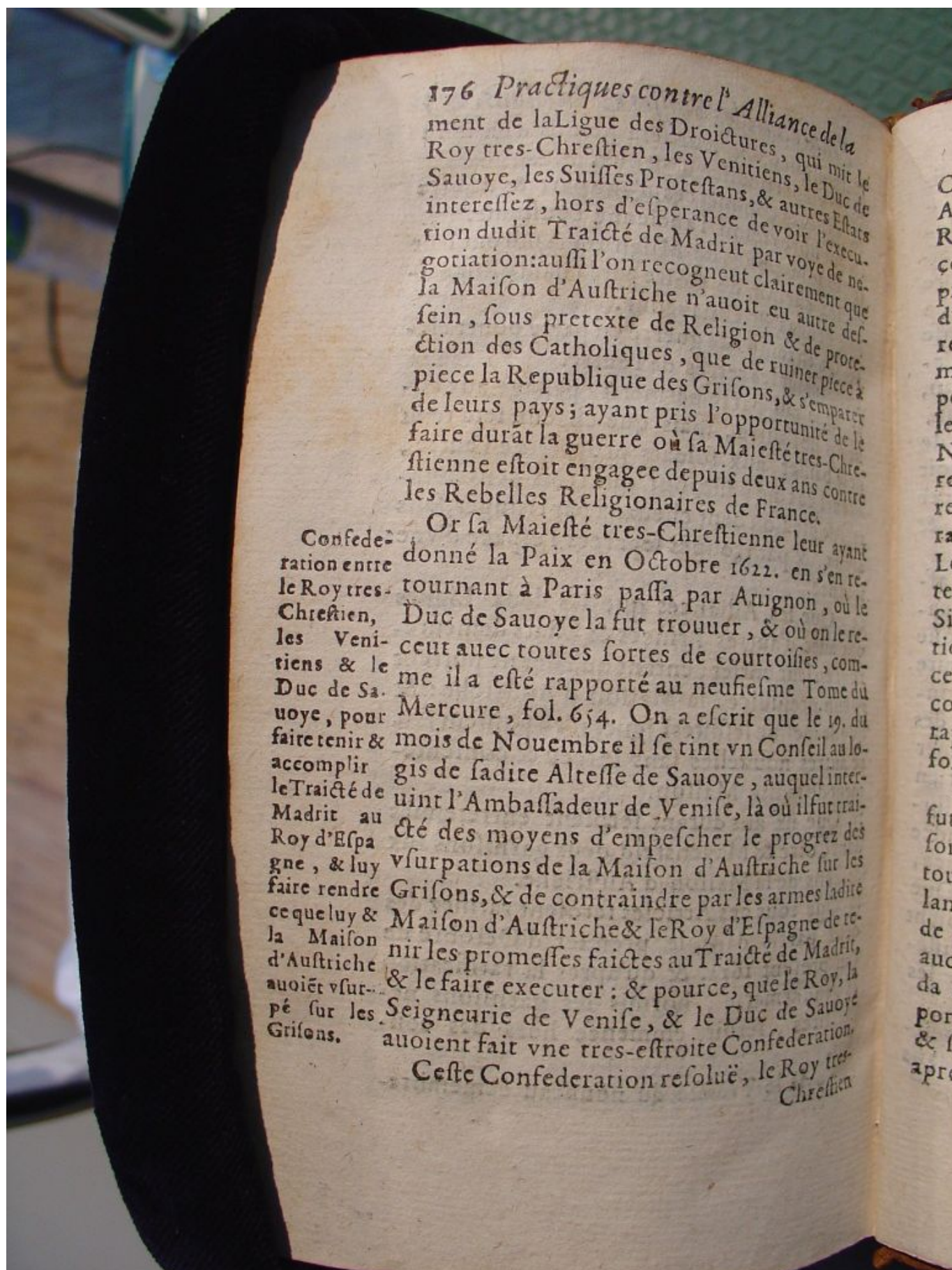
Grisons re-
fugiez pour
ne vouloir
signer les
Traictés de
la Renon-





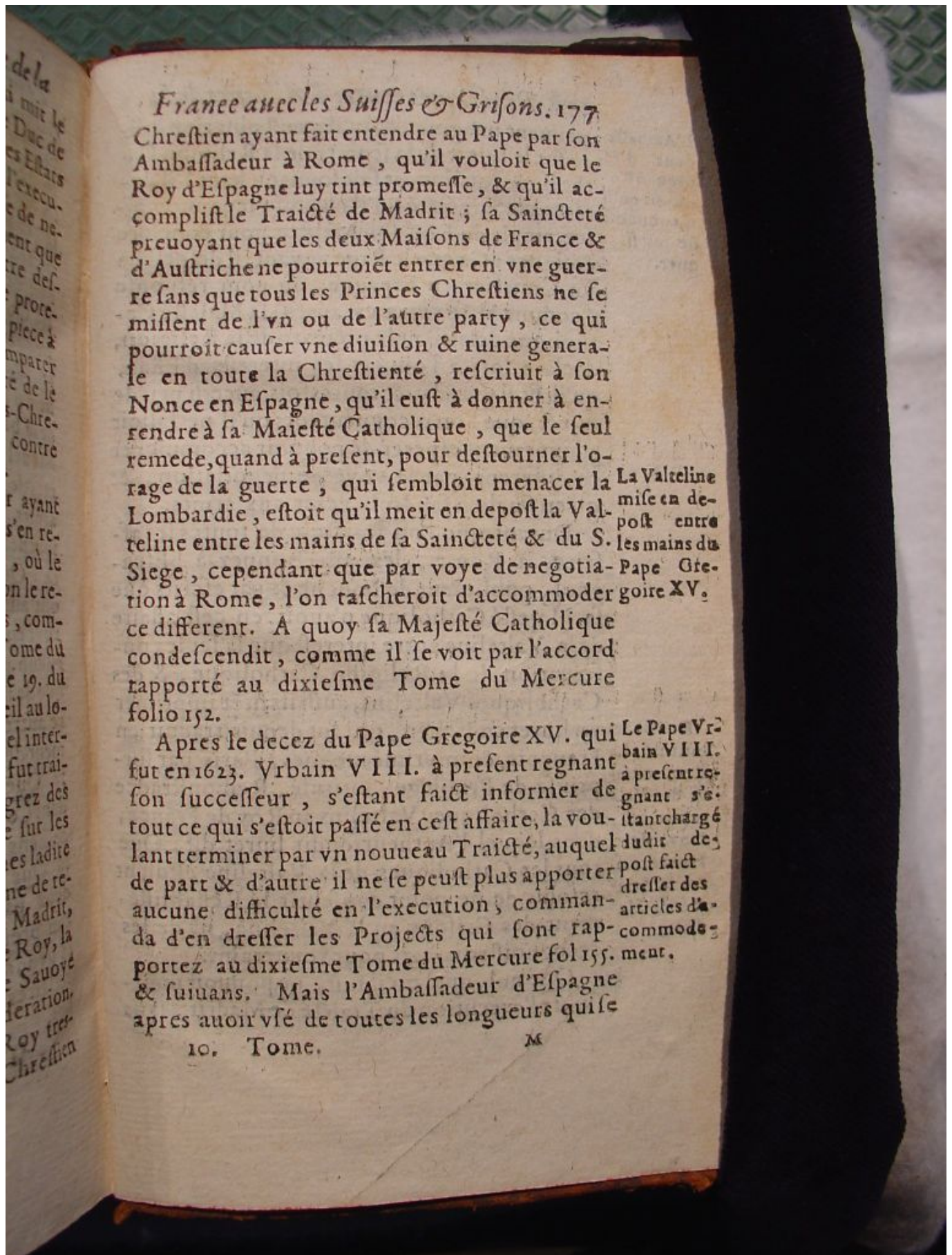


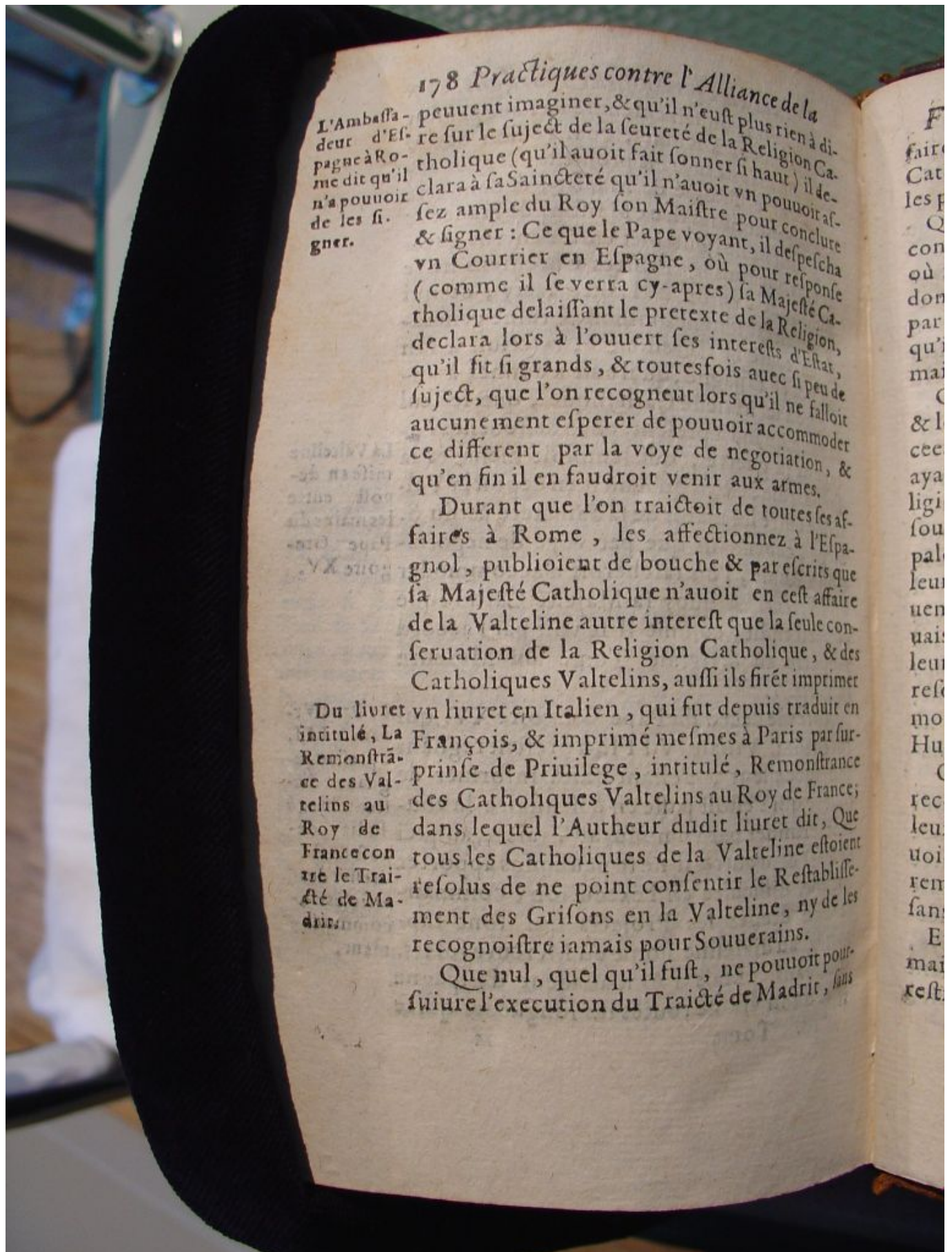
Memoires_176.jpg



176 *Pratiques contre l'Alliance de la*
 ment de la Ligue des Droictures, qui mit le
 Roy tres-Chrestien, les Venitiens, le Duc de
 Sauoye, les Suisses Protestans, & autres Estats
 interessez, hors d'esperance de voir l'execu-
 tion dudit Traicté de Madrit par voye de ne-
 gotiation: aussi l'on recogneut clairement que
 la Maison d'Austriche n'auoit eu autre des-
 fein, sous pretexte de Religion & de prote-
 ction des Catholiques, que de ruiner piece à
 piece la Republique des Grisons, & s'emparer
 de leurs pays; ayant pris l'opportunité de le
 faire durât la guerre où sa Maiesté tres-Chre-
 stienne estoit engagee depuis deux ans contre
 les Rebelles Religioneux de France.

Or sa Maiesté tres-Chrestienne leur ayant
 donné la Paix en Octobre 1622. en s'en re-
 tournant à Paris passa par Auignon, où le
 Duc de Sauoye la fut trouuer, & où on le re-
 ceut avec toutes sortes de courtoisies, com-
 me il a esté rapporté au neuuesme Tome du
 Mercure, fol. 654. On a escrit que le 19. du
 mois de Nouembre il se tint vn Conseil au lo-
 gis de sadite Altesse de Sauoye, auquel inter-
 uint l'Ambassadeur de Venise, là où il fut trai-
 cté des moyens d'empescher le progres des
 vsurpations de la Maison d'Austriche sur les
 Grisons, & de contraindre par les armes ladite
 Maison d'Austriche & le Roy d'Espagne de re-
 nir les promesses faictes au Traicté de Madrit,
 & le faire executer: & pource, que le Roy, la
 Seigneurie de Venise, & le Duc de Sauoye
 auoient fait vne tres-estrote Confederation.
 Ceste Confederation resoluë, le Roy tres-
 Chrestien

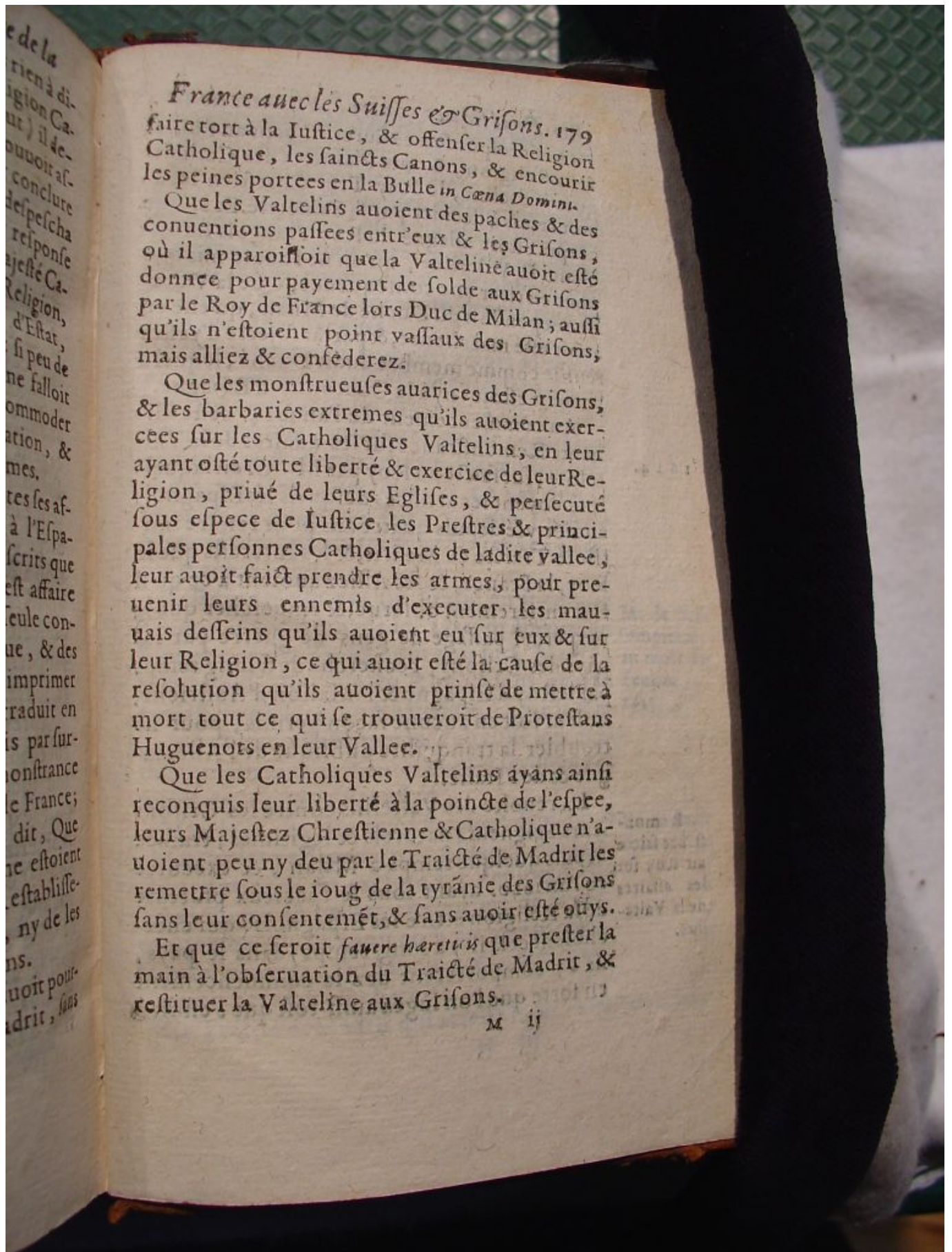




178 *Practiques contre l'Alliance de la*
 L'Ambassa- peuuent imaginer, & qu'il n'eust plus rien à di-
 deur d'Es- re sur le sujet de la seureté de la Religion Ca-
 pague à Ro- tholique (qu'il auoit fait sonner si haut) il de-
 me dit qu'il clara à sa Saincteté qu'il n'auoit vn pouuoir as-
 n'a pouuoir sez ample du Roy son Maistre pour conclure
 de les si- & signer : Ce que le Pape voyant, il despescha
 gner. vn Courrier en Espagne, où pour responce
 (comme il se verra cy-apres) la Majesté Ca-
 tholique delaissant le pretexte de la Religion,
 déclara lors à l'ouuert ses interests d'Estat,
 qu'il fit si grands, & toutesfois avec si peu de
 sujet, que l'on recogneut lors qu'il ne falloit
 aucunement esperer de pouuoir accommoder
 ce different par la voye de negotiation, &
 qu'en fin il en faudroit venir aux armes.

Durant que l'on traictoit de toutes les af-
 faires à Rome, les affectionnez à l'Espa-
 gnol, publioient de bouche & par escrits que
 la Majesté Catholique n'auoit en cest affaire
 de la Valteline autre interest que la seule con-
 seruation de la Religion Catholique, & des
 Catholiques Valtelins, aussi ils firēt imprimer
 vn liuret en Italien, qui fut depuis traduit en
 François, & imprimé mesmes à Paris par sur-
 prinse de Priuilege, intitulé, Remonstrance
 des Catholiques Valtelins au Roy de France;
 dans lequel l'Auther dudit liuret dit, Que
 tous les Catholiques de la Valteline estoient
 résolus de ne point consentir le Restablisse-
 ment des Grisons en la Valteline, ny de les
 recognoistre iamais pour Souuerains.

Que nul, quel qu'il fust, ne pouuoit pour-
 suivre l'execution du Traicté de Madrir, sans



France avec les Suisses & Grisons. 179
 faire tort à la Iustice, & offenser la Religion
 Catholique, les saincts Canons, & encourir
 les peines portees en la Bulle *in Cæna Domini*.

Que les Valtelins auoient des paches & des
 conuentions passees entr'eux & les Grisons,
 où il apparoissoit que la Valteline auoit esté
 donnee pour payement de solde aux Grisons
 par le Roy de France lors Duc de Milan; aussi
 qu'ils n'estoient point vassaux des Grisons,
 mais alliez & confederez.

Que les monstrueuses auarices des Grisons,
 & les barbaries extremes qu'ils auoient exer-
 cees sur les Catholiques Valtelins, en leur
 ayant osté toute liberté & exercice de leur Re-
 ligion, priué de leurs Eglises, & persecuté
 sous espee de Iustice les Prestres & princi-
 pales personnes Catholiques de ladite vallee,
 leur auoit faict prendre les armes, pour pre-
 uenir leurs ennemis d'executer les mau-
 uais desseins qu'ils auoient eu sur eux & sur
 leur Religion, ce qui auoit esté la cause de la
 resolution qu'ils auoient prise de mettre à
 mort tout ce qui se trouueroit de Protestans
 Huguenots en leur Vallee.

Que les Catholiques Valtelins ayans ainsi
 reconquis leur liberté à la poincte de l'espee,
 leurs Majestez Chrestienne & Catholique n'a-
 uoient peu ny deu par le Traicté de Madrit les
 remettre sous le ioug de la tyranie des Grisons
 sans leur consentemēt, & sans auoir esté ouys.

Et que ce seroit *fauere heretis* que prester la
 main à l'obseruation du Traicté de Madrit, &
 restituer la Valteline aux Grisons.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan